



FOUNEX, LE 09 DECEMBRE 2013/CL/10.01

COMMUNE DE FOUNEX
MUNICIPALITE

AFFAIRE TRAITEE PAR M. JEAN-PIERRE DEBLUË

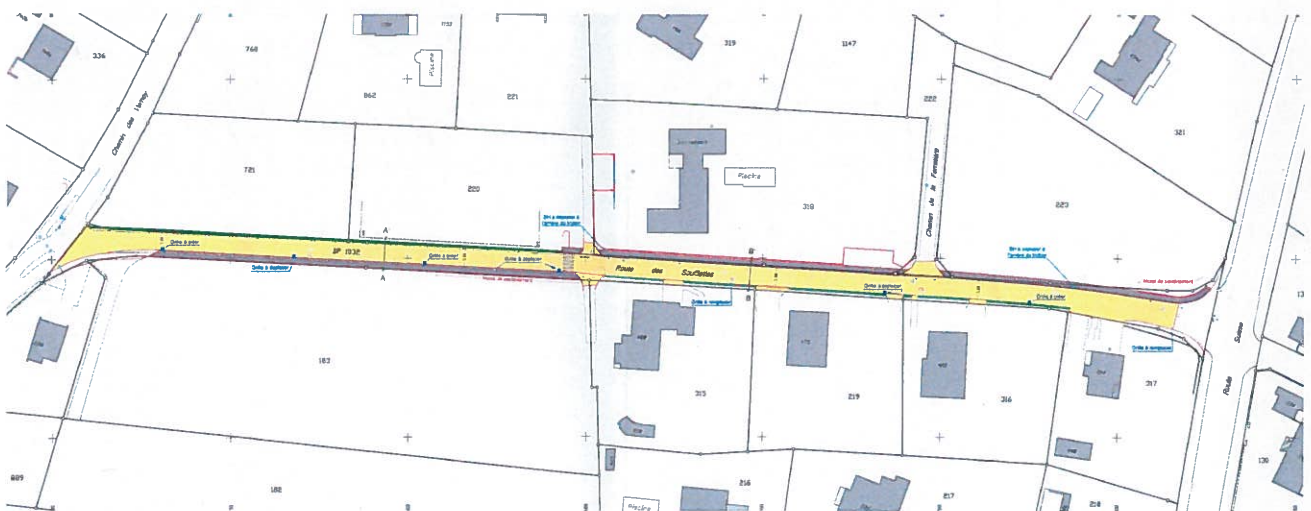
PREAVIS MUNICIPAL N° 39/2011 - 2016

**concernant une demande de crédit de CHF 823'000.00 TTC
en vue de financer les travaux de création d'un trottoir
et de réfection du revêtement de la route des Soufflettes**

Madame la Présidente
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Afin d'améliorer la liaison piétonne entre le centre du village et les quartiers de villas situés au nord-est, près de la Route Suisse et du bord du lac, la Municipalité souhaite créer un trottoir à la route des Soufflettes, comme cela est d'ailleurs fixé dans son « Programme de législature ».



Après diverses études d'avant-projets, lesquelles tenaient notamment compte des contraintes d'accès aux parcelles et des emprises nécessaires à la réalisation de l'opération, nous avons retenu celle proposant un trottoir côté Genève de la route dans sa partie Ouest et côté Nyon dans sa partie Est en descendant vers la Route Suisse. Les deux portions de trottoir seront reliées par un passage pour piétons à la hauteur du début des habitations.

Projet

Sur une longueur d'environ 125 m pour le tronçon Ouest et d'environ 175 m pour le tronçon Est, le trottoir projeté aura une largeur de 1 m 80, bordure côté route et bande de pavés en granit de 10 cm de largeur côté parcelles, compris.

Afin de ne pas occasionner d'emprises sur le côté Sud de la route, l'assiette du tronçon Ouest sera légèrement décalée vers le Nord, d'environ 80 cm et la largeur de la chaussée sera ramenée à un gabarit de 5 m 30. Dès lors, et afin de minimiser le transit des poids lourds au travers du village, le Service cantonal des routes conseille l'installation d'une signalisation restrictive OSR 2.07, accompagnée du signal « riverains autorisés ».



En contrepartie et pour permettre des croisements dans des conditions exceptionnelles, les banquettes situées en face des trottoirs seront renforcées sur une largeur de 50 cm.

Sur environ 40 mètres, le long de la partie Nord-Est de la parcelle N° 183 et sur environ 20 mètres le long de la partie Sud-Est de la parcelle N° 223, au débouché du trottoir sur la Route Suisse, un muret de soutènement en éléments béton en L remplacera la bande de pavés.

Dans le cadre de ces travaux, il est également prévu de refaire le revêtement de la route. A cet effet, une étude de qualité de la structure de la voie a été menée par un laboratoire spécialisé. Les conclusions de dite étude montrent que les fondations de la route sont bonnes et adaptées à l'usage de cette voie.

Par contre, la bande de roulement à droite de la route en descendant vers le lac, sur une largeur de 1 m 20, devra être renforcée en enrobé selon les prescriptions du laboratoire routier qui a mené l'étude.

En parallèle, la récolte des eaux de surface sera améliorée par l'augmentation du nombre de bouches d'égout avec grille et le déplacement et remplacement des grilles existantes.

Quant à l'éclairage, l'existant sera maintenu en l'état, sauf au niveau du passage piéton où est prévu un éclairage adapté à ce type d'équipement. Néanmoins, un tube en attente sera posé tout le long à l'arrière du trottoir, en prévision d'un futur équipement d'éclairage public.



Emprises

Tous les propriétaires concernés ont d'ores et déjà donné leur accord quant aux emprises nécessaires à la réalisation du trottoir en question et les conventions d'expropriation pour cause d'intérêt public ont été signées.

Cinq parcelles sont touchées par ces expropriations, pour des emprises de l'ordre de 220 m² en zone constructible et 145 m² en zone agricole. Le prix fixé pour dédommager les propriétaires concernés est de CHF 450.00/m² en zone constructible et CHF 25.00/m² en zone agricole.

Coût des travaux

Le budget a été établi par notre mandataire, le bureau Peitrequin SA, et se résume de la manière suivante :

Travaux	Montants TTC
Génie civil : <ul style="list-style-type: none">• Installations de chantier• Démolitions• Tube éclairage en attente• Murets de soutènement• Terrassements• Bordures et pavés• Revêtement• Déplacement BH et récolte des eaux de surface	530'000.00
Déplacement des 2 bornes hydrantes – appareillage	10'000.00
Eclairage + marquage du passage piétons	6'000.00
Expertise de la superstructure routière et recherche HAP*	4'500.00
Sondages pour expertise de la route	2'100.00
Réfection haie parcelle N° 599 (selon accord)	5'000.00
Réfection haie et clôture parcelle N° 318 (selon accord)	24'000.00
Acquisition des emprises (selon conventions)	103'000.00
Procédure d'expropriation et mutation cadastrale	10'000.00
Honoraires et direction des travaux	74'000.00
Divers et imprévus	54'400.00
Total général TTC	CHF 823'000.00

Procédure d'approbation du projet

Conformément à la législation en vigueur, la procédure d'approbation du projet comprend les étapes suivantes :

- Avant-projets (réalisé)
- Etude du projet d'aménagement et déterminations des emprises du projet (réalisé)
- Examen préalable par les services de l'Etat (réalisé)
- Devis estimatif des travaux (réalisé)
- Approbation du projet et du crédit nécessaire à sa réalisation par le Conseil communal
- Enquête publique pour l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation du projet
- Enquête publique en vue de la délivrance du permis de construire et de la réalisation du trottoir
- Simultanément aux deux enquêtes précitées, mise en appel d'offres des travaux de génie civil
- Approbation finale par le Chef du Département des Infrastructures (DINF)
- Réalisation des travaux
- Abornement et paiement des indemnités d'expropriation par le Registre foncier.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des explications qui vous ont été fournies ici, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal No 39/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 823'000.00 destiné à financer les travaux de création d'un trottoir et de réfection du revêtement à la route de Soufflettes
- ouï le rapport de la commission des routes,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter le préavis municipal N° 39/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 823'000.00 destiné à financer les travaux de création d'un trottoir et de réfection du revêtement à la route des Soufflettes
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 823'000.00**
3. de financer ces travaux par la trésorerie courante
4. d'amortir ces travaux sur une durée de 10 ans
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 09 décembre 2013 pour être soumis au Conseil communal de Founex.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

la Secrétaire :

François Debluë

Claudine Luquiens

le Municipal :

Jean-Pierre Debluë

* hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

**Rapport de la Commission des finances concernant le préavis municipal
No 39/2011 – 2016 relatif à la demande de crédit de CHF 823'000.00 TTC
En vue de financer les travaux de création d'un trottoir et de réfection
du revêtement de la route des Soufflettes.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des routes et la Commission des finances se sont réunies à la demande de la Municipalité, représentée par Monsieur François Debluë, Syndic, Monsieur Jean-Pierre Debluë Municipal, le 9 décembre 2013 à la Maison de commune. Monsieur Jean-Pierre Debluë a présenté le projet.

Après les diverses questions et suite aux réponses obtenues, nous avons pu en débattre et rédiger le présent rapport.

Préambule

A la vue d'une circulation intense à la route des Soufflettes, qui relie le centre du village aux quartiers de villas situées au nord-est de la Route Suisse, actuellement dépourvue de trottoirs et régulièrement fréquentée par des piétons, la Municipalité souhaite créer un trottoir et faire une réfection du revêtement de la route.

Projet

Aménagement d'un trottoir d'environ 125 m pour le tronçon ouest et environ 175 m pour le tronçon est et largeur de la chaussée ramenée à un gabarit de 5.30 m. Il est prévu de minimiser le transit des poids lourds au travers du village en installant une signalisation restrictive pour ces derniers.

Les deux portions de trottoir seront reliées par un passage pour piétons éclairé, situé au début des habitations existantes.

Emprises

En vue de la réalisation des travaux, cinq parcelles sont touchées par des expropriations, pour des emprises de l'ordre de 220 m² en zone constructible et 145 m² en zone agricole.

Les prix fixés sont de CHF 450.00 le m² pour la zone constructible et CHF 25.00 le m² pour la zone agricole.

Tous les propriétaires concernés ont déjà donné leur accord.

Coût des travaux

L'estimation des coûts laisse apparaître que l'adjudication des travaux est soumise à la loi sur les marchés publics LMP, selon la procédure sur invitation. La Municipalité s'engage à communiquer aux membres du Conseil communal le montant final des travaux après adjudication. Nous recommandons à la Commission de gestion de se pencher sur ce préavis lors de ses travaux annuels.

Conclusion

En conclusion, la Commission des finances rappelle que la Commission des travaux remet son propre rapport sur le présent préavis.

La Commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'adopter le préavis municipal No 39/ 2011 – 2016 destiné à financer les travaux de création d'un trottoir et de réfection du revêtement à la route des Soufflettes en approuvant les décisions suivantes :

1. Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 823'000
2. Financer ces travaux par la trésorerie courante
3. Amortir ces travaux sur une durée de 10 ans et
4. Autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux.

Fait à Founex, le 16 décembre 2013

Les membres de la Commission des finances

Denis LEHOUX

Simon VAUCHER

Cyril JAQUET

Hervé MANGE

Claude BRIFFOD

Rapport de la Commission des routes concernant le:
Préavis municipal N° 39 / 2011-2016, concernant une
demande de crédit de CHF 823'000.00 TTC en vue de
financer les travaux de création d'un trottoir et de réfection
du revêtement de la route des Soufflettes

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la Commission des routes se sont réunis le 9 décembre 2013 afin d'examiner le préavis municipal N° 39/2011-2016, qui nous a été présenté par M. Jean-Pierre Deblue, Municipal.

A. Préambule

La Municipalité souhaite, conformément à son « programme de législature », créer un trottoir à la route des Soufflettes, permettant le prolongement de la liaison piétonne existante, du village jusqu'à la Route Suisse et le bord du lac.

B. Projet

Le projet se compose principalement de l'implantation d'un trottoir généreux (visible sur le plan), mais avec comme corollaires positifs non négligeables :

1. la réfection du tapis de la chaussée
2. le rétrécissement de la chaussée à fin de modérer la vitesse
3. une interdiction de circulation faite aux poids lourds

C. Remarques

L'implantation du passage piéton au milieu du tronçon (au sommet de la bosse de la route) au lieu de le placer au carrefour du chemin des Verney avec un trottoir d'un seul côté, longuement discutée, représente, après réflexion, la meilleure solution tant d'un point de vue de la sécurité, que des contraintes liées au projet (emprises, expropriations, etc.)

Si le trottoir semble ne « finir sur rien » au niveau de la Route Suisse, il nous a été expliqué que cette finition est en attente du projet de remaniement de la Route Suisse par le Canton...

La Commission pense qu'il s'agit là d'un projet cohérent, cautionné par les services de l'Etat, et qui représente une réelle plus value pour le bien public.

D. Conclusion

La Commission des routes approuve le projet tel que présenté par la Municipalité et vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter le préavis municipal N° 39/2011-2016, concernant une demande de crédit de CHF 823'000.00 TTC en vue de financer les travaux de création d'un trottoir et de réfection du revêtement de la route des Soufflettes.

Ainsi fait à Founex, le 12 décembre 2013

Pour la Commission des routes :

Lucien Ferrari

Robert Veluz

Rui Silva Martins

Philippe Magnenat

Thierry Rosselet